

DEMANDE DE SUBVENTION

Soutien aux actions de prévention des déchets

Le Smictom de la région de Saverne souhaite soutenir les actions qui contribuent à développer les changements de pratiques nécessaires à la réduction des déchets.

Montant de la subvention

50 % des frais engagés dans la limite de 2 000 € par an et par structure

Nature des projets aidés

Cette subvention est destinée aux actions qui contribuent à développer les changements de pratiques nécessaires à la réduction des déchets.

Ces projets doivent aller dans le sens :

- des objectifs fixés par le PNPD 2021-2027 (Plan national de prévention des déchets), notamment :
 - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
 - Atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation,
 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015 dans la restauration collective,
 - Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.
- et/ou des objectifs fixés par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment :
 - Sortir du plastique à usage unique d'ici 2040.
 - Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire.
 - Favoriser le vrac pour réduire les emballages.
- et/ou des objectifs fixés par la Feuille de route Economie circulaire en avril 2018 :
 - Renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité.
 - Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - Viser la collecte de 100 % des déchets recyclables.
 - Sortir les biodéchets des poubelles.
 - Lutter contre les dépôts sauvages de déchets.
 - Renforcer le tri, le réemploi et la valorisation des déchets de la construction.
 - Intégrer le concept d'économie circulaire à la généralisation de l'éducation au développement durable par le ministère de l'Éducation Nationale, et ce, dès le primaire.
 - Encourager le déploiement de composteurs éducatifs dans les écoles primaires, ainsi que l'initiation à la réparation des produits dans le cadre de projets éducatifs et d'ateliers scientifiques et techniques.

Bénéficiaires

Les établissements publics et associatifs de notre territoire tels que par exemple :

- les associations,
- les établissements publics d'enseignement,
- les foyers de l'enfance,
- les établissements accompagnant des personnes en situation de handicap ou malades chroniques.

Dépenses éligibles

- les actions d'animation et de sensibilisation,
- l'acquisition de matériels et d'équipements.

Conditions d'octroi

Projets contribuant à développer les changements de pratiques nécessaires à la réduction des déchets et engagement à informer le Smictom des résultats de l'action.

- **Coordonnées référent projet :**

- **Historique des actions liées aux déchets, menées au sein de l'organisme demandeur :**

- **Descriptif de l'action qui fait l'objet d'une demande de subvention :**

- **Objectifs de l'action (dont impact sur les déchets) :**

- **Calendrier de réalisation :**

- **Précisions complémentaires :**

- **Budget (coût total, prises en charge éventuelles d'autres organismes...) :**

Coût global de l'action (en € TTC)	<input type="text"/>
Participation de la structure (en € TTC)	<input type="text"/>
Autres financements (en € TTC)	<input type="text"/>
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	<input type="text"/>

- **Je souhaite recevoir par mail la lettre d'information du Rézo zéro déchet et jardin naturel de la région de Saverne :**

oui non

Si oui, merci d'indiquer votre mail :

- **Éléments à fournir :**

- Facture(s) ou à défaut devis
- Supports de communication éventuels
- SIRET
- RIB

- **Date :**

- **Signature et cachet :**

Merci de renvoyer ce document au Smictom de la région de Saverne 10, rue du Zornhoff 67700 Saverne ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr

Le Smictom de la région de Saverne traite les données recueillies dans le but de vérifier l'éligibilité de votre demande de subvention. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous rendre sur la page « mentions légales » de notre site internet : <https://www.smictomdesaverne.fr/mentions-legales/> ou demander à l'accueil du Smictom.